

## Compte rendu du Conseil de développement En date du 21 novembre 2012

M. Moreau, Président du Conseil de développement du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance. Il remercie tous les acteurs présents à cette réunion qui se tient à la salle de La Chapelle de La Châtre.

### **Membres du Conseil de développement**

Étaient présents : 10 membres

|    |          |             |          |  |
|----|----------|-------------|----------|--|
| 1  | Monsieur | Jacques     | AUBOURG  | URGC, Président  |
| 2  | Madame   | Martine     | COLOMB   | Accueil et qualité en Pays de Nohant, Présidente   |
| 3  | Monsieur | Jean-Michel | DEGAY    | Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre, Président<br>Fédération Bâtiment et Travaux Publics de l'Indre, Membre |
| 4  | Monsieur | Didier      | GONNARD  | Association Indre Nature, Membre   |
| 5  | Monsieur | Daniel      | LEJEMBLE | Union des Entreprises de l'Indre, Membre   |
| 6  | Monsieur | Bernard     | MAILLIEN | CODAR Boischaut Sud, Président   |
| 7  | Monsieur | René        | MARANDON | Société Pomologique du Berry, Président  |
| 8  | Monsieur | Jean-Claude | MOREAU   | ADAR, Président  |
| 9  | Monsieur | Yves        | NONNET   | Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre, Membre   |
| 10 | Monsieur | Marc        | TOUCHET  | District de Football de l'Indre, Président   |

Étaient excusés : 6 membres

|   |          |              |          |  |
|---|----------|--------------|----------|--|
| 1 | Monsieur | Jean-Marie   | ALLEGRE  | Pays de La Châtre en Berry, Vice-Président |
| 2 | Monsieur | Pierre-Marie | AUDEBERT | Office de Pôle de La Châtre, Président     |
| 3 | Madame   | Christine    | MANEZ    | Hôpital de La Châtre, Directrice           |
| 4 | Monsieur | Christian    | NIEL     | Parc des Parelles, Président               |
| 5 | Monsieur | William      | PETERS   | Commune de Montlevicq, Maire               |
| 6 | Madame   | Marianne     | PUECH    | Comité George Sand, Vice-Présidente        |

Étaient absents : 11 membres

|    |          |              |             |  |
|----|----------|--------------|-------------|--|
| 1  | Monsieur | Jean-Claude  | BEAUDOIN    | Commune de Ste Sévère-sur-Indre, Maire                             |
| 2  | Monsieur | Jacques      | CAILLAUT    | Inspection académique, Inspecteur d'académie                       |
| 3  | Monsieur | Frédéric     | CLOWEZ      | Sous-Préfecture de La Châtre, Sous-Préfet                          |
| 4  | Monsieur | Denis        | COUTURIER   | Chambre d'Agriculture de l'Indre, Membre                           |
| 5  | Madame   | Patricia     | DARCHIS     | FD Familles Rurales de l'Indre, Membre                             |
| 6  | Monsieur | Jean         | ELION       | Fédération de Pêche de l'Indre, Membre                             |
| 7  | Monsieur | Jean         | GAURIAT     | Indre Initiative, Membre   |
| 8  | Monsieur | Michel       | RAVEAU      | DDT de l'Indre, Délégation Territorial Sud, Délégué territorial    |
| 9  | Madame   | Marie-Cécile | RENUT-JOSSE | Circonscription d'Action Sociale La Châtre-Ardenes,<br>Responsable |
| 10 | Monsieur | Franck       | ROVINA      | Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre, Membre              |
| 11 | Monsieur | Michel       | SUCHET      | Comité Départemental Olympique et Sportif 36, Membre               |

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

### **Ordre du jour :**

- 1) Trame Verte et Bleue : modalités de mise en œuvre à l'échelle du Pays
- 2) Autres études inscrites au Contrat 3G
- 3) PACT : proposition pour une mise en œuvre à l'échelle du Pays
- 4) Etat d'avancement des programmes de développement menés par le Pays :
  - Contrat 3G
  - ID en Campagne
  - OPAH-RR
  - MAET zones humides
- 5) Rencontres entre Conseils de développement et rapides retours sur certaines problématiques selon les informations disponibles entre Conseils de développement de l'Indre

---

## **1) Trame Verte et Bleue : modalités de mise en œuvre à l'échelle du Pays**

### **1. Contexte**

La Trame Verte et Bleue (TVB) est une mesure phare du Grenelle de l'environnement (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite " loi Grenelle 2 ").

La TVB est inscrite dans :

- ➡ L'Agenda 21 du Pays validé en juillet 2011
  - ➡ Et le Contrat régional de 3<sup>ème</sup> génération du Pays validé en avril 2012 dans le cadre du Module 7 : Biodiversité et eau
- FICHE ACTION N°7.1 : PRESERVER LA BODIVERSITE NATURELLE ET DOMESTIQUE DU PAYS

Mesure a) [Renforcement de la connaissance et définition d'une stratégie territoriale en faveur de la biodiversité : Trame Verte et Bleue](#)

### **2. Définition de la Trame Verte et Bleue**

La TVB est un **réseau écologique** permettant aux espèces animales et végétales de circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer (en bref d'assurer leur survie).

Ce réseau écologique (= continuités écologiques) est constitué de réservoirs de biodiversité reliés entre eux par des corridors écologiques

- ➡ **Réservoirs de biodiversité** : zones riches en biodiversité où les individus peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri...)
- ➡ **Corridors écologiques** : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité
- ➡ **Continuités écologiques** : Réservoirs de biodiversité + Corridors écologiques

La TVB est constituée :

- ➡ d'une **composante Verte** se rapportant aux milieux terrestres,
- ➡ et d'une **composante Bleue** se rapportant aux milieux aquatiques et humides.

### 3. Enjeux de la Trame Verte et Bleue

#### Enjeux biologique et paysager

La TVB est destinée à stopper la perte de biodiversité en reconstituant un réseau écologique fonctionnel.

L'objectif de la TVB est de préserver et de remettre en bon état les **continuités écologiques** afin que l'espace rural, les cours d'eau et les zones urbaines demeurent ou redeviennent, partout où c'est possible, des espaces de vie pour les espèces animales et végétales.

#### Enjeux d'aménagement

La TVB est un outil d'aménagement du territoire à prendre en compte au niveau local par les collectivités dans leurs documents d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales).

La TVB repose sur 3 niveaux complémentaires :

- ➔ **L'Etat** qui adopte par Décret les Orientations nationales
- ➔ **La Région** qui élabore conjointement avec l'Etat, le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) identifiant la TVB à l'échelle régionale dans le respect des Orientations nationales (1/100 000<sup>ème</sup>) : **le SRCE est en cours de validation** (validation technique en décembre 2012, suivie d'une enquête publique de 6 mois pour une validation définitive au 2<sup>nd</sup> semestre 2013)
- ➔ **Les Collectivités locales** qui prennent en compte au niveau local, le SRCE dans leurs documents d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales) et dans leurs projets de territoire

### 4. Mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue

Le Pays a engagé une consultation auprès de plusieurs bureaux d'études par lettre du 05/11/2012 : 10 prestataires consultés pour une réponse attendue avant le 7 décembre 2012.

Suite à l'audition de 2 prestataires en Comité de pilotage, le choix sera arrêté en Comité syndical afin d'engager l'étude TVB au 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

Le Pays va alors missionner un prestataire pour réaliser l'étude Trame Verte et Bleue sur une durée de 18 mois maximum :

- ➔ 1<sup>ère</sup> partie : 6 mois (été 2013)
- ➔ 2<sup>ème</sup> partie : 12 mois (été 2014)

L'étude TVB financée à 80% par la région Centre se décompose en 2 parties :

- ➔ 1<sup>ère</sup> Partie : Cartographie du réseau écologique territorial au 1/25 000<sup>ème</sup> et identification des secteurs à enjeux
- ➔ 2<sup>ème</sup> partie : Élaboration d'un programme opérationnel d'actions détaillé en faveur de la biodiversité du territoire

Pour établir un Programme d'actions adapté aux spécificités du terrain, il faudra bien faire remonter tous les éléments d'information en votre possession.

## 5. Suivi de l'étude TVB

Nomination d'un **élu référent du Pays** pour suivre et animer la démarche TVB

### Comité de pilotage :

**Composition** : élus du Pays et de la Région, partenaires institutionnels

**Rôle** : arbitrage et validation des travaux

### Comité technique :

**Composition** : élus et membres du Conseil de développement du Pays, référents locaux sur la thématique, acteurs techniques de l'aménagement du territoire local, référents techniques des partenaires institutionnels (Services du Conseil Régional, du Conseil Général...)

**Rôle** : instance de conseil, sans pouvoir d'arbitrage, qui assurera le suivi technique de l'étude, garantira son fondement scientifique et la cohérence des résultats obtenus

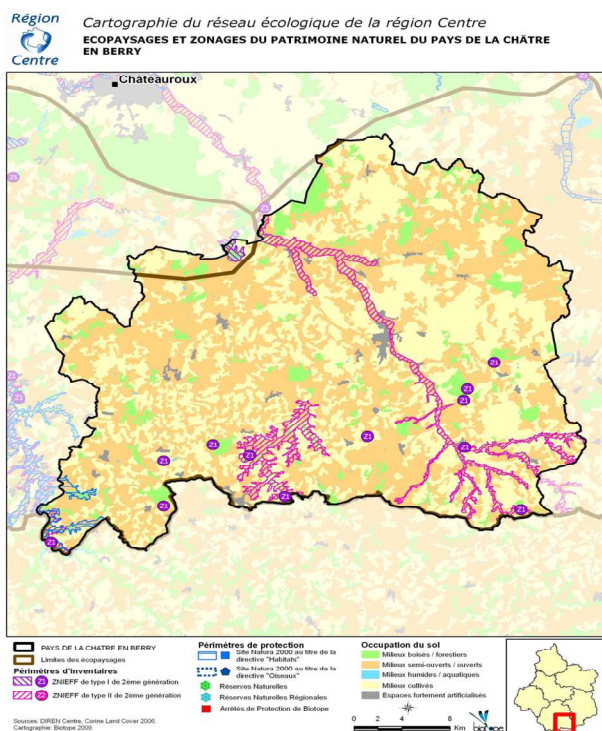
## 6. Exemples d'actions concrètes liées à la TVB

- restaurer la nature en ville,
- replanter des haies,
- installer des bandes enherbées le long des rivières,
- enlever les obstacles sur les rivières,
- construire des passages permettant aux animaux de franchir les routes et les voies ferrées, ...

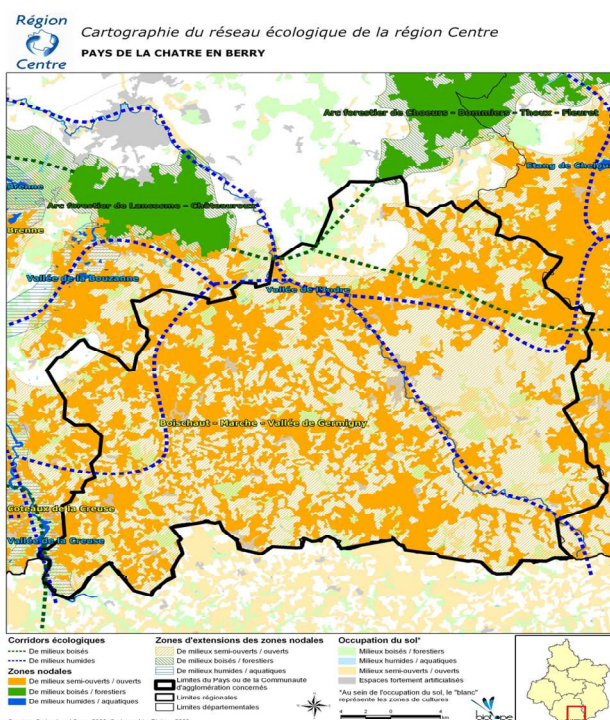
## 7. Cartes extraites de l'étude biodiversité régionale

**Conclusion** : L'enjeu principal sur ce Pays est le maintien de la fonctionnalité écologique existante, en particulier concernant la vallée de l'Indre et le maintien de milieux ouverts associés du bocage.

Les pelouses sèches des coteaux et le complexe de milieux de la vallée de l'Indre constituent localement de forts enjeux de préservation.



ZNIEFF de type I (13) et II (3)  
Milieux semi-ouverts  
1 site Natura 2000 au sud-ouest « vallée de la Creuse »



Trame bleue : vallées de l'Indre / Bouzanne / Creuse  
Trame verte : milieux ouverts (prairies et bocage) + liaison milieux forestier au nord

## 2) Autres études inscrites au Contrat 3G

---

Outre la TVB, le Pays va engager d'autres études dans le cadre du Contrat régional de 3<sup>ème</sup> génération.

### Etudes prévues sur les exercices budgétaires de 2012 /2013 :

- ➔ Etude **biodiversité** : Trame Verte et Bleue (MO : Pays)
- ➔ Etude **économique** : diagnostic, stratégie foncière et immobilière et définition des enjeux (MO : Pays) en lien avec les 3 Communautés de Communes du Pays
- ➔ **AMO paysagiste** : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage réalisée par un paysagiste (MO : Pays)

### Autres études à engager le cas échéant sur les prochains exercices budgétaires de 2013 à 2016 :

- ➔ Etude visant à réaliser un diagnostic du territoire sur le **paysage et le patrimoine bâti** (MO : Pays)
- ➔ Etude visant à élaborer un **plan de santé de territoire** (MO : Pays)
- ➔ Révision du **PLH** (MO : Pays)
- ➔ Etude visant à réaliser un **plan climat territorial** (MO : Pays)
- ➔ Etude visant à élaborer un **schéma de mobilité** à l'échelle du Pays (MO : Pays)
- ➔ Etude visant à identifier les **produits touristiques porteurs** (MO : Pays)
- ➔ Etude relative au label « **Pays d'Art et d'Histoire** » (MO : Pays ou Communauté de Communes)
- ➔ Etude de faisabilité du projet « **Maison du Pays** » (MO : Pays ou Communauté de Communes)

### La mise en œuvre de ces différentes études va se faire en fonction des éléments suivants :

- ➔ Négociation avec la région Centre pour arrêter les études prioritaires à mener sur les prochains exercices budgétaires
- ➔ Contraintes budgétaires du Pays liées à la cotisation des communes qui s'établit en 2012 à 0.32 €/hab, soit un autofinancement maximum de 9 600 €
- ➔ Contraintes de temps liées au suivi des études en cours : 1 à 2 études au maximum par an

Les élus du Pays souhaiteraient que certaines études puissent être menées en régie par un étudiant dans le cadre d'un stage de fin d'étude, ou par un groupe d'étudiants, au lieu d'avoir recours à un cabinet d'étude du secteur concurrentiel (démarche à valider avec la région Centre pour les études suivantes : économique, touristique, paysage et patrimoine bâti, maison du Pays, Pays d'art et d'histoire).

### Réfléchir au couplage de certaines études :

- ➔ Maison du Pays / Pays d'art et d'histoire,
- ➔ Paysage /patrimoine bâti,
- ➔ ...

## 3) PACT : proposition pour une mise en œuvre à l'échelle du Pays

---

Le **PACT** est un dispositif régional de soutien aux « Projets Artistiques et Culturels de Territoire ».

### C'est un dispositif régional de développement et d'aménagement culturel du territoire qui vise à :

- ➔ mettre en place une politique et un projet culturel sur le territoire,
- ➔ coordonner une offre artistique sur un territoire le plus large possible, en associant les acteurs et institutions culturels,
- ➔ et soutenir les lieux de diffusion.

### Le PACT est fondé sur :

- ➔ le principe de la pluridisciplinarité artistique : théâtre, cinéma, musique classique, musique actuelle, cirque, conte...
- ➔ une diversité de catégories de manifestations : festivals, spectacles, résidences d'artiste, expositions, conférences...
- ➔ la mise en place d'actions culturelles d'accompagnement et de médiation

### Le PACT implique :

- ➔ le professionnalisme des artistes programmés
- ➔ un pourcentage significatif d'artistes régionaux et/ou financés par la région Centre
- ➔ la participation de la population locale : bénévolat dans la mise en œuvre des manifestations, production de spectacles encadrés par des artistes professionnels...

Les budgets artistiques éligibles à l'aide régionale sont d'autant plus importants que les niveaux de coopération sont élevés.

| Type de maîtrise d'ouvrage                                    | Plafond des dépenses éligibles à l'aide régionale |
|---|---|
| <b>Groupement de plusieurs communautés de communes et PNR</b> | <b>220 000 €</b>                                  |
| Communautés de communes                                       | 110 000 €   |

L'intervention régionale est fonction de la taille du bassin de population.

| Population effective du territoire concerné   | Plafond de l'aide régionale |
|---|-----------------------------|
| Structures œuvrant sur un territoire dont la population est inférieure à 32 000 habitants                 | 50 000 €                    |
| <b>Structures œuvrant sur un territoire dont la population est supérieure ou égale à 32 000 habitants</b> | <b>100 000 €</b>            |

Aussi, une enveloppe régionale de 100 000 € par an serait éventuellement mobilisable pour les acteurs culturels du territoire du Pays de La Châtre en Berry.

L'objectif serait d'irriguer le territoire du Pays de façon plus homogène en termes d'actions culturelles.

### Le Porteur du PACT :

- ➔ Un PACT doit être porté par une ou plusieurs communautés de communes, ou un groupement de communes ayant passé des conventions entre-elles
- ➔ En aucun cas, un même territoire ou une partie substantielle d'un même territoire ne pourra faire l'objet de deux PACT
- ➔ Durée : 3 ans renouvelable

### Proposition pour mener une action culturelle plus globale à l'échelle du Pays :

- ➔ Le Pays de La Châtre en Berry serait maître d'ouvrage du PACT
- ➔ Il assurerait le portage politique, administratif et financier du PACT
- ➔ Il coordonnerait le PACT au sein d'un Comité de pilotage et de suivi
- ➔ Il confierait la mission administrative et technique de mise en œuvre du PACT, à la Communauté de Communes de La Châtre et Ste Sévère

Suite au débat animé en Comité syndical en septembre dernier, il a été convenu de s'orienter vers un portage du PACT par les 3 CdC du territoire dans le cadre d'une convention entre les CdC.

Ce projet de PACT est en cours d'étude par les CdC Val de Bouzanne et Marche Berrichonne. Cela va nécessiter une modification de leurs statuts.

Toutefois, il faudra au préalable s'assurer que les crédits obtenus au titre d'un PACT élargi ne viendraient pas en déduction des crédits obtenus pour « Musique et Théâtre au Pays ».



#### 4) Etat d'avancement des programmes de développement menés par le Pays

##### Contrat régional de 3<sup>ème</sup> génération

Au 8 novembre 2012

- ➔ 32 dossiers déposés à la région : subvention totale sollicitée de **1 114 600 €** (**19.01%** de la dotation initiale)
- ➔ 19 dossiers validés en CPR : subvention totale accordée de **370 400 €** (taux engagement de **6.32%**)
- ➔ 1 dossier refusé par la région (subvention sollicitée 4 700 €) : dépenses antérieures à la date d'effet du Contrat régional (ce dossier ne figurait pas sur la liste des projets démarrés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012)
- ➔ 5 dossiers soldés : subvention totale versée de **105 100 €** (taux paiement/engagement de **28.37%**)

##### ID en Campagne

Appel à projets

1<sup>ère</sup> vague / dépôt candidature en juin 2011

(Pour info : 2<sup>ème</sup> vague / dépôt candidature au 14 août 2013)

3 initiatives retenues inter Pays (8 projets) sont bien engagées :

- ➔ Création d'une filière bois énergie à partir du bocage (MO : SCIC Berry Energies Bocage) : 2 projets (subvention maximale de 50 925 €)
- ➔ Elaboration et mise en œuvre d'une méthodologie d'action pour la valorisation de l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux (MO : CPIE Brenne Pays d'Azay) : 5 projets (subvention maximale de 62 962 €)
- ➔ Parcours atypiques : force d'un territoire – soutenir et accompagner les parcours atypiques de création d'activités dans un cadre concerté en Boischaud Sud (MO : ADAR) : 1 projet retenu (subvention maximale de 15 000 €)

4 initiatives retenues sur le Pays (21 projets) dont une est bien engagée et 3 ne sont pas finalisées à ce jour :

- ➔ Mettre en poésie le Pays de George Sand (MO : Association de préfiguration de la maison européenne de la poésie en Pays de George Sand) : 11 projets (subvention maximale de 34 850 €)

Suite à la validation des initiatives en octobre 2011, rencontre de tous les chefs de file des initiatives retenues pour assurer le montage des dossiers complets en vue de l'engagement régional.

Après plusieurs relances des Chefs de file concernés suivies d'un courrier de la région du 29/08/2012, pas de réponse des MO pour finaliser les dossiers des 3 initiatives suivantes :

- ➔ Résidence artistique et actions culturelles de proximité (MO : Association CAIMAN) : 5 projets (subvention maximale de 40 000 €)
- ➔ Mise en œuvre d'une démarche d'insertion sociale dans le cadre d'une formation bois visant à créer un nouveau vecteur de développement touristique : l'écotourisme (MO : Association du Parc des Parelles) : 4 projets (subvention maximale de 10 000 €)
- ➔ Hébergement chez l'habitant pour les apprentis (MO : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre) : 1 projet (subvention maximale de 23 500 €)

## OPAH-RR 2012-2017

(Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale)

Au 19/11/2012

Depuis début année 2012 : 60 prises de contact

Mise en place d'une permanence à Aigurande (Maison des services) tous les deuxièmes vendredis de chaque mois.

Depuis début de l'opération au 1<sup>er</sup> octobre 2012 (1 mois ½)

40 dossiers dont :

- ➔ 4 dossiers non recevables
- ➔ 5 dossiers déposés à l'Anah pour validation (Prochaine commission le 06/12/12 : tous les 2 mois)
- ➔ 20 dossiers en cours de montage
- ➔ 6 dossiers pouvant générer une aide supplémentaire du Programme Habiter Mieux (+ 2 100 €)
- ➔ 5 dossiers inscrits pour un passage en Comité Technique à l'Anah relevant de l'habitat indigne.

### LES ATTENTES DE L'ANIMATRICE AUPRES DES PARTENAIRES

- ➔ Relayer auprès des habitants, des Maires, des secrétaires de Mairie, des artisans... la possibilité d'aides pour tous projets de réhabilitation de l'habitat
- ➔ Repérage des logements potentiellement indignes

## MAET zones humides

Objet : Préserver les prairies humides et la biodiversité en aidant les agriculteurs

Outil : MAET « prairies humides » dans le Boischaut Sud (MAET : Mesure Agri-Environnementale Territorialisée)

### Bilan des MAET 2011 et 2012

| Année                            | 2011      | 2012     | TOTAL            |
|----------------------------------|-----------|----------|------------------|
| Dotation                         | 500 000 € | 48 450 € | <b>548 450 €</b> |
| Montant des MAE contractualisées | 487 652 € | 46 431 € | <b>534 083 €</b> |
| Taux de consommation             | 97,53%    | 95,83%   | <b>97,38%</b>    |
| Surface de MAE souscrites en ha  | 373       | 50       | <b>423</b>       |
| Nombre d'exploitations engagées  | 53        | 11       | <b>64</b>        |

Candidature MAET 2013 déposée en **octobre 2012** dans le cadre de l'appel à projets relatif au MAET Zones humides 2013 (Fonds de l'Etat et de l'Europe)

Objectifs 2013 :

- Nombre prévisionnel d'exploitations : **35 exploitations**
- Surface prévisionnelle contractualisée : **250 ha de prairies humides**
- Dotation sollicitée pour aider les agriculteurs : **223 050 €**



### Candidature MAET 2013

| Année  | 2013      | 2012     | 2011      | TOTAL     |
|--|-----------|----------|-----------|-----------|
| Dotation sollicitée                          | 223 050 € | 48 450 € | 500 000 € | 771 500 € |
| Surface prévisionnelle de MAE en ha          | 250       | 50       | 373       | 673       |
| Nombre prévisionnel d'exploitations engagées | 35        | 11       | 53        | 99        |

#### Instance de concertation élargie

- 1<sup>ère</sup> réunion : 3 octobre 2012
- Ordre du jour : bilan MAET, perspectives 2012/2013

La prochaine réunion est prévue en février 2013 notamment pour clarifier les perspectives 2013 en termes de soutiens financiers : PAC, Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR)

### **5) Rencontres entre Conseils de développement et rapides retours sur certaines problématiques selon les informations disponibles entre Conseils de développement de l'Indre**

Le Président indique qu'il existe des liens informels entre les Conseils de développement de l'Indre à l'initiative notamment de M. Robin, Président du Conseil de développement Castelroussin (Pays + Agglomération).

Ces liens consistent en des échanges d'information notamment sur des thématiques telles que la ligne LGV, l'aéroport "low cost", ... .

Sur la base de réflexion du Conseil de développement Castelroussin, les membres du Conseil de développement ont évoqué les sujets suivants :

- l'avenir de l'aéroport de Châteauroux : note d'intention pour « renforcer les politiques d'accueil touristique à partir de l'aéroport de Châteauroux »
- la future ligne LGV POCL et l'avenir de la ligne existante POLT : article dans la cahier d'acteur n°37 de décembre 2011

M. Moreau clôt la séance.

**Jean-Claude MOREAU**  
Président du Conseil de développement  
du Pays de La Châtre en Berry